Amende majorée reçu avant délais

Par ad92

Bonjour,

J'ai contesté une amende pour stationnement très gênant.

Un an plus tard, je reçois un courrier de l'Officier du ministère public, datant du 16 juillet, m'informant que ma contestation fut refusée, et que je devais payer l'amende par chèque, à envoyer par courrier au centre de Rennes, dans les 15 jours pour que l'affaire soit terminée.

Ce même courrier fut envoyée le 22 juillet et je l'ai reçu le 25... J'envoi donc le chèque dès le lendemain, qui a été encaissé le 01 aout...

Le 31 juillet, je reçois l'amende majorée, dans laquelle il est stipulé que cette décision fut prise le 18 juillet, soit bien avant le délais des 15 jours.
https://imgur.com/a/FmgM1g5

Evidemment très compliqué pour joindre quelqu'un directement, mais les jours passent et le délais se réduit.

Quels sont vos avis?

Par Bazille

C est le risque lorsqu on conteste une amende , de l avoir majorée, si l'on n'obtient pas gain de cause.
Pourquoi, ne pas avoir consigné la somme ? En cas d acceptation, l'argent est rendu, dans l autre cas pas de majoration.

Par ad92

La contestation de l'amende de base s'est faite en ligne, et ils n'ont rien demandés.

De plus, c'est très mal expliqué qu'il y a une risque de majoration en cas de refus.

Mais ma demande de base concerne plus le timing au vu des dates annoncées, laisser 15 jours de délais pour finalement décider de la majoration 2 jours après la redaction du courrier qui n'a même pas été envoyé, c'est pas très fair play !